



### MOT DE LA PRÉSIDENTE

5

Maternelle 4ans... Récréations de 20 minutes...

L'arrivée d'un nouveau gouvernement amène des changements dans la réalité de travail de plusieurs d'entre nous. L'analyse de l'impact de ces changements liés à des promesses électorales, est incomplète. Ces impacts se calculent en capital dollars, mais aussi en capital humain.

Votre participation est nécessaire afin de faire connaître la réalité de chacun de nos milieux: manque de locaux, manque de personnel, attractivité des emplois, etc. D'ailleurs, des membres du personnel de soutien de notre commission scolaire ont contacté le député de leur comté pour lui faire connaître les effets de ces deux mesures dans leur établissement. Chacun peut, à sa manière, améliorer les connaissances du milieu scolaire de nos élus et de nos concitoyens, cela leur permettra une analyse plus réaliste!

Les informations que nous vous partageons, pétitions ou autres, sont des outils faciles pour y arriver. Visitez notre site internet fréquemment et aimez notre page Facebook!

Annie pour l'équipe syndicale



#### Nouvelle secrétaire

Plusieurs d'entre vous ont déjà eu le plaisir de lui parler lors d'un appel au bureau. Nous sommes heureux de vous informer officiellement que Mme Isabelle Turcotte est la nouvelle secrétaire au SPSS.

Bienvenue dans vos nouvelles fonctions et bon succès!



#### Du nouveau sur votre paie!

À partir du 1 avril 2019 et ce jusqu'au 31 mars 2020, une rémunération additionnelle est ajoutée à votre paie. Vous avez droit à 0.16 cents de l'heure pour chaque heure rémunérée. Ces heures sont aussi considérées pour la salariée et le salarié dans le cadre des prestations de congé de maternité, de paternité ou d'adoption, des prestations d'assurance salaires incluant celles de la CNESST, de l'IVAC et de la SAAQ ainsi que celles versées par la commission dans les cas d'accidents du travail (6-3.03).

Cette nouvelle rémunération est identifiée comme suit sur votre talon de paie : « **Rém. Add.** »

De plus, une nouvelle structure salariale est entrée en vigueur le 2 avril 2019. Cette disposition, prévue à l'annexe 28 de notre convention collective, prévoit l'introduction des nouveaux taux, échelles de traitement et de nouveaux rangements. Vous pouvez consulter notre site internet pour connaître votre taux horaire.

## Facebook

Le SPSS vous annonce que sa page facebook est de nouveau en fonction! Les réseaux sociaux, un médium qui nous permet de vous informer rapidement et efficacement! Nous vous invitons donc à aimer la page du syndicat en grand nombre! Passez le mot!

#### Modification de la fréquence de versement de la paie pour la période estivale

Suite à de nombreuses demandes et afin de résoudre certaines problématiques, nous vous avons proposé à l'assemblée générale d'octobre dernier de modifier l'article 5-6.08 de la convention. L'assemblée a adopté cette proposition et nous avons conclu une entente à ce sujet avec la commission scolaire.

La modification s'appliquera dès cet été. Le versement (dépôt) de la paie se fera à la quinzaine, c'est-à-dire à la même fréquence qu'elle se fait tout au long de l'année. Le calcul de la paie, pour sa part, continuera de s'effectuer en devancé et ne changera en rien les montants à recevoir.

La date du dépôt apparaît sur votre relevé en haut à droite sous le mot **DATE**.



Loto voyage  
Fondation Monique-Fitz-Back  
68 000\$ en prix à gagner!



Il vous est possible d'acheter un billet au coût de 100, 00\$. Pour l'édition 2019-2020, seulement 1700 billets seront disponibles! Pour l'achat, vous pouvez n'effectuer qu'un seul versement ou procéder en plusieurs versements par prélèvements bancaires. Nous vous invitons à consulter leur site internet pour plus de détails.

#### Politique de suspension des cours et de fermeture des établissements en cas de force majeure DG-03

Lors de suspension des cours, le personnel de soutien est requis à son travail. Nous vous rappelons que votre supérieur doit vous informer à l'avance des modalités à suivre quant à l'horaire, les tâches et même le lieu de travail de ces journées. Il est nécessaire que chaque membre du personnel de soutien en prenne connaissance pour le bon déroulement des activités, lorsqu'une de ces journées de suspension de cours se présentera.

Lors de fermeture des établissements, le personnel n'est pas requis de se présenter, à moins de situations particulières. Cette situation est encadrée par la DG-03 et prévoit le versement du traitement habituel et une compensation en temps pour une durée égale au temps travaillé.

#### Fonds d'aide vestimentaire

Le Syndicat du personnel de soutien scolaire de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin est fortement sollicité pour des dons de toute sorte.



Il accepte de contribuer financièrement à une seule demande, il s'agit de celle du *Fonds d'aide vestimentaire* créé par le SEC et auquel est associée la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin.

Au cours des dix-huit dernières années, le Fonds est venu en aide auprès de 911 enfants sur le territoire de la CSBE.

**Février :**  
 7 et 8 : Conseil général de négociation  
 12 et 13 : Conseil fédéral de négociation  
 18 et 19 : Info assurances – Appel d'offres  
 19 : Exécutif  
 20 et 21 : Rencontres structures salariales  
 26 : Rencontre de vis-à-vis à la CSBE

**Mars :**  
 12 et 13 : Conseil fédéral  
 14 : Conseil fédéral de négociation  
 15 : Conseil général de négociation  
 18 : Réseau action mobilisation – RAM  
 19 : Exécutif  
 20 : Rencontre en organisation du travail  
 20 au 22 : Conseil général  
 21 : Comité de relation de travail  
 26 et 27 : Session nationale de la sécurité sociale  
 28 : Rencontre de vis-à-vis à la CSBE  
 Info vacances

# Agenda

**Avril :**  
 3 : Exécutif  
 8 : Rencontre de vis-à-vis à la CSBE  
 9 : Rencontre AGL  
 Consultation sectorielle  
 10 : Info retraite  
 16 : Exécutif extraordinaire  
 17 et 18 : Conseil fédéral  
 24 au 26 : Conseil général de négociation  
 30 : Exécutif

**Mai :**  
 1<sup>er</sup> : Rencontre en organisation du travail  
 6 : Rencontre de vis-à-vis à la CSBE  
 8 : Rencontre éducatrices Passe-Partout



## LA SEMAINE DE LA RELÈVE

C'est avec plaisir que dans le cadre de la semaine de la relève, le SPSS a accueilli ses agentes et agents de liaisons accompagnés de membres « invités » des établissements pour la journée du 9 avril. En avant-midi plusieurs sujets ont été discutés : les consultations en cours et à venir, la négociation ainsi que la vie syndicale locale dont plusieurs nouvelles ententes locales. En après-midi nous avons eu la chance de vivre une formation portant sur le stress et la santé mentale au travail. Celle-ci nous a été présentée par messieurs Luc Bouchard et Matthew Gapmann, tous deux conseillers à la CSQ.



### Une pétition pour que cesse la violence envers le personnel de soutien scolaire

Depuis le mois de septembre, notre fédération dénonce la violence envers le personnel de soutien scolaire. Elle a décrit ce problème dans les médias et auprès de plusieurs acteurs du milieu de l'éducation. Le gouvernement ne s'est pas engagé à régler le problème, c'est le temps de passer à l'action et de signer la pétition.

D'une voix forte, il faut rappeler l'urgence d'intervenir pour changer la situation. Exigeons un milieu exempt de violence pour le personnel de soutien scolaire. La pétition se termine le 14 mai 2019. Faites vite!

Pour signer cette pétition, vous devez compléter 3 étapes :

Étape 1 : Remplissez le formulaire à l'adresse [www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-7809/index.html](http://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-7809/index.html) ou à celle raccourcie [tinyurl.com/y2827vla](http://tinyurl.com/y2827vla).

Étape 2 : Consultez votre boîte de courriels et ouvrez le message envoyé par l'Assemblée nationale.

Étape 3 : Dans ce message, cliquez sur le lien vous permettant d'enregistrer votre signature.

Vous ne pouvez signer la même pétition qu'une seule fois.

### Rappel - Préqualification - Affectation



Au personnel des services directs à l'élève (SDÉ), n'oubliez pas que vous avez **du 1<sup>er</sup> mars au 10 mai 2019** pour vérifier et faire parvenir s'il y a lieu, vos diplômes, relevés de notes et toute autre pièce originale justifiant vos qualifications. À l'affectation, vous pourrez seulement choisir un poste dans les classes d'emploi **co-chées**. Ces pièces justificatives doivent être acheminées à madame Isabelle S. Poulin, au Service des ressources humaines (418-228-5541, poste 2571).

### Salariées ou salariés qui travaillent de soir

Toute salariée et tout salarié qui travaille de soir peut être présent, lorsqu'une réunion syndicale est à l'horaire en soirée, après entente avec son supérieur et à condition de reprendre les heures équivalentes à la durée de l'absence. Veuillez-vous référer à 3-5.02 de nos arrangements locaux.



### ASSURANCES

Si vous avez tenté d'augmenter votre protection à maladie 2 ou maladie 3 et que vous aviez reçu un refus, sachez que vous pouvez faire une nouvelle demande en ce sens dès maintenant. Les nouvelles conditions de modification nous le permettent, à condition de les maintenir pour 24 mois.



**Service unique, protections adaptées**  
**L'assurance pensée pour les membres de la CSQ**

À La Personnelle, nous vous proposons des assurances de groupe auto, habitation et entreprise pensées pour vous.

**Demandez une soumission et voyez ce que La Personnelle peut faire pour vous**  
**1 888 476-8737**  
[csq.lapersonnelle.com](http://csq.lapersonnelle.com)

Assureur choisi par la CSQ



La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.



Site internet:  
 Courriers électroniques:

<http://www.spss.lacsq.org>  
[presidence.spss@globetrotter.net](mailto:presidence.spss@globetrotter.net)  
[vicepresidence.spss@globetrotter.net](mailto:vicepresidence.spss@globetrotter.net)  
[tres.spss@globetrotter.net](mailto:tres.spss@globetrotter.net)  
[spss@globetrotter.net](mailto:spss@globetrotter.net)

L'éducation  
 c'est aussi  
**NOUS**